

Rôle de la séance publique du 09/07/2026 à 14h45

Président : Monsieur GASPON

Greffière : Madame HAUBOIS

01) N° 2601374 **RAPPORTEUR : M. GASPON**

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur M. A Surosh

Me DANET

Mme M Najla

Me DANET

Requête du ministre de l'intérieur tendant au sursis à exécution du jugement n° 2503340 du 20 mars 2026 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé la décision implicite de rejet née du silence gardé par la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France sur le recours formé contre la décision de l'autorité consulaire française à Islamabad (Pakistan) rejetant la demande de visas de Mme Najla M et M. Surosh A en vue de déposer une demande d'asile.